Au fil des Mots

aufil.desmots@laposte.net associationaufildesmots.com

Concours de Nouvelles 2019

Règlement

ART. 1 L'association *Au Fil des Mots* organise son **concours annuel de *Nouvelles*** dont le thème est :

« Elle (il) arriva comme une fleur…»

ART. 2 Ce concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans.
ART. 3 Chaque auteur présentera une seule Nouvelle originale et inédite.
ART. 4 Les Nouvelles ne devront pas dépasser 4 pages (200 lignes) selon les normes suivantes :

format 21 x 29,7, caractère **Times New Roman, corps 12**.

ART. 5 Les textes présentés devront comporter un titre et ne pas être signés afin de préserver l'anonymat du concours.
Le titre de la Nouvelle sera reporté sur une feuille séparée (voir ci-dessous) reprenant le nom, les coordonnées de l'auteur (adresse, téléphone et adresse mail).
ART. 6 Les Nouvelles seront envoyées, en double exemplaire, obligatoirement par courrier postal, à l'adresse suivante :

Au Fil des Mots 213 rue Marcelin Berthelot 45400 Fleury-les-Aubrais

Date limite de réception : Lundi 4 Mars 2019

Les auteurs qui n'ont pas d'adresse mail joindront deux enveloppes timbrées à leurs nom et adresse.
ART. 7 La participation aux frais d'organisation du concours s'élève à 10 € et devra être envoyée avec la fiche d'inscription, à l'adresse de l'association *Au Fil des Mots*.
ART. 8 Le palmarès sera proclamé, dans le cadre d'une soirée-animations-spectacle autour des « Fleurs et jardins » à la bibliothèque municipale des Jacobins de Fleury-les-Aubrais, **en Mai 2019.**
ART. 9 Le concours est doté d'un premier prix de 200 € (condition : 25 participants minimum) et d'autres récompenses (selon la générosité de nos partenaires), à l'appréciation du jury en fonction de la qualité des Nouvelles. Les trois premières Nouvelles primées seront éditées, après accord des auteurs, dans le livre-recueil des « 24 Heures d'Écriture de Fleury-les-Aubrais» vendu au profit du Téléthon 2019.
ART. 10 Les lauréats des Concours précédents peuvent participer et prétendre à un prix spécial du jury réservé à cette catégorie de participants.
ART. 11 Le jury, souverain, sera présidé par l'écrivain **Roger Wallet**.
ART. 12 Les organisateurs du concours se réservent tous droits pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les lauréats autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur photo ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liés au présent concours.

ART. 13 La participation à ce concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans aucune réserve des décisions du jury.

✂

Fiche d'inscription

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Pays

Téléphone Adresse E Mail

Titre de la Nouvelle :

▶ **Joignez cette FICHE D'INSCRIPTION à l'envoi de votre *Nouvelle* ainsi que votre chèque**